

PARTENARIAT DE VENTE AUX ENCHÈRES EN LIGNE (HO2) —

IMPORTANTE COLLECTION CORPORATIVE

A. AVIS DE VENTE

La Maison Heffel est ravie de présenter une sélection exceptionnelle d'œuvres d'art d'une importante collection corporative, sur notre plateforme de partenariat de ventes aux enchères en ligne (HO2) ce printemps. La vente aura lieu du 4 au 18 mai 2021, et inclut des œuvres d'artistes canadiens importants, tels que Takao Tanabe, Doris McCarthy, Mary Pratt, Alexander Colville, John Hartman, et plusieurs autres.

Le prix d'achat sera le prix adjugé, plus la prime d'achat, calculée selon une tarification établie à vingt cinq pour cent (25%) du prix d'adjudication pour la tranche allant jusqu'à 25 000 \$; plus vingt pour cent (20%) pour la tranche du prix d'adjudication supérieure à 25 000 \$ et allant jusqu'à 5 000 000 \$; plus quinze pour cent (15%) pour la tranche du prix d'adjudication supérieure à 5 000 000 \$, plus les taxes de vente applicables.

Veuillez noter que cette vente aux enchères HO2 est soumise à des *Conditions de vente particulières*. Les enchérisseurs sont avisés que ces conditions doivent être lues en entier avant qu'une enchère soit placée.

B. CONDITIONS DE VENTE PARTICULIÈRES

L'acheteur et le consignateur sont par la présente avisés que les *Modalités et conditions de vente* ainsi que les *Termes du catalogue* établissant les droits et les obligations de la Maison de vente aux enchères, de l'acheteur et du consignateur, de même que les conditions en vertu desquelles la Maison de vente aux enchères mène une vente et règle toute autre question connexe, doivent être lus en entier. Les présentes *Conditions de vente particulières* s'ajoutent aux *Modalités et conditions de vente* ainsi qu'au *Code d'attitude commerciale, d'éthique et de pratiques* de la Maison Heffel, et ont priorité sur ceux-ci.

1. Description du lot

- a) Tous les lots sont vendus « tels quels ». La Maison Heffel n'offre aucune garantie quant à l'état du lot. L'acheteur accepte qu'il lui incombe d'inspecter les biens avant la fermeture de la vente aux enchères et accepte les biens dans leur état physique réel et à l'emplacement spécifié.
- a) Il incombe à l'acheteur de vérifier l'état du lot et de l'encadrement. Les cadres peuvent présenter des défauts et ne pas être notés sur notre site Web.

2. Exposition des œuvres mises aux enchères

Tous les lots peuvent être vus en ligne au [Heffel.com](https://www.heffel.com) et par l'entremise de l'exposition virtuelle de la galerie. Veuillez contacter ho2@heffel.com pour toute question concernant cette vente.

3. Paiement

Conformément aux *Modalités et conditions de vente* de la Maison Heffel, le paiement, fait à Heffel Gallery Limited, doit être effectué au plus tard le septième (7^e) jour suivant la date de la vente aux enchères, avant 16 h 30.

La Maison Heffel accepte les modes de paiement suivants pour les achats effectués sur sa plateforme HO2 :

- a) Transferts bancaires directement au compte de Heffel Gallery Limited;
- b) Transferts Interac, limités à deux transferts par lot et à un maximum de 10 000 \$ par transfert électronique;
- c) Paiements en ligne effectués par carte de crédit Visa, Mastercard ou UnionPay. Les paiements effectués par carte de crédit sont assujettis à l'acceptation et à l'approbation de la Maison de vente aux enchères Heffel et sont limités à un maximum de 25 000 \$. Ces limites aux paiements par carte de crédit s'appliquent à la valeur des opérations individuelles sur des lots distincts.

Les acheteurs souhaitant déboursier un montant plus élevé par l'un des modes de paiement ci-dessus doivent communiquer avec Norbert Ma, comptable chez Heffel, pour prendre les dispositions nécessaires : norbert@heffel.com.

La Maison Heffel est inscrite aux fins de la TVQ (122 679 **** TQ****). La TVQ sera perçue sur tous les achats ramassés au Québec et expédiés au Québec.

4. Dispositions relatives au ramassage en personne

Seuls les achats déjà entièrement payés peuvent être remis à l'expéditeur, à l'acheteur ou à une tierce partie autorisée.

Une fois les achats entièrement payés, l'acheteur peut venir les ramasser à Heffel Toronto **par cueillette sans-contact et sur rendez-vous seulement**. Les demandes de rendez-vous doivent être reçues au moins 24 heures avant la date prévue du ramassage, et sont soumises aux règles sanitaires gouvernementales relatives à la COVID-19.

Si l'acheteur n'est pas en mesure de venir ramasser son lot en personne, il peut demander à ce que son bien soit remis à une tierce partie. Pour autoriser cette remise, la Maison Heffel exigera qu'un *Formulaire d'autorisation d'expédition des biens* indiquant le nom de la tierce partie autorisée soit rempli et signé. Ce formulaire peut également être [soumis en ligne ici](#).

Lieu de cueillette

Heffel Gallery Toronto
13 Avenue Hazelton
Toronto, ON M5R 2E1

Contact pour la cueillette

Kristian Martin
ho2@heffel.com
416 961 6505 ext. 322

5. Dispositions relatives à l'expédition

La Maison Heffel est heureuse d'apporter son aide dans les préparatifs d'emballage et d'expédition de tous les achats. À la suite de la vente, l'acheteur recevra un courriel comprenant sa facture ainsi que le *Formulaire d'autorisation d'expédition des biens* devant être rempli et signé. Ce formulaire peut également être soumis *en ligne* [ici](#).

Veillez noter que bien que la Maison Heffel propose son assistance professionnelle en matière d'expédition afin de mieux servir l'acheteur, elle n'exploite pas une entreprise professionnelle d'emballage et d'expédition d'œuvres d'art. Toutes les œuvres seront prises en charge par un transporteur tiers.

En raison des directives gouvernementales en lien avec la COVID-19, nous sommes dans l'impossibilité de confirmer les dates d'expédition ni les dates de relâchement des œuvres.

Veillez communiquer avec nous à l'adresse ho2@heffel.com pour toute autre question au sujet de cette vente aux enchères spécialisée.